

SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 8 • Lundi 29 novembre 2010

www.speca.ca.edu

RAPPEL POUR L'INSCRIPTION AU PARTY DE NOËL DU 17 DÉCEMBRE

Si vous avez utilisé le mode électronique, assurez-vous d'avoir reçu un accusé de réception.

Pour être certains de bien être inscrits, la meilleure façon c'est de remplir le coupon et de le remettre dans la boîte à cet effet au local du SPECA.

L'INJUSTICE, EN VENTE PARTOUT.

Manifestation Samedi 4 décembre au parc La Fontaine

(à l'angle des rues Cherrier et du Parc La Fontaine)

Rassemblement à 12 h. Départ à 13 h pour converger vers les locaux du Journal de Montréal.

APRÈS PLUS DE 22 MOIS DE LOCK-OUT

Rassemblement en appui
aux 253 lock-outés du
Journal de Montréal :

- pour un règlement respectueux des travailleuses et des travailleurs;
- pour la modernisation de la loi anti-briseurs de grève.

Pour plus d'information, contactez
le conseil central de la CSN de votre région.

ACHETER LE JOURNAL DE MONTRÉAL,
C'EST ENDOSSER L'INJUSTICE.
POUR QUE L'ABUS CESSE. INSCRIVEZ VOTRE NOM :
WWW.CSN.QC.CA/BOYCOTTONS-LE-JOURNAL



BOYCOTTONS LE JOURNAL DE MONTRÉAL

Un lock-out qui perdure depuis plus de 22 mois.
De bonnes raisons de venir manifester.

Le 8 octobre 2010, la direction du *Journal de Montréal* déposait sa première proposition au Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM-FNC-CSN) depuis le début du lock-out, le 24 janvier 2009. Rejetée à 89,3 % par l'assemblée générale des membres, elle prévoyait notamment :

- La mise à pied de 80 % du personnel;
- Une clause de non-concurrence (en échange d'une indemnité de départ, l'interdiction pendant six mois aux journalistes licenciés de travailler pour *La Presse* ou *Cyberpresse*, de créer d'autres quotidiens francophones dans la région montréalaise et l'obligation de fermer le site Web Ruefrontenac.com);
- D'autres reculs importants dans la convention collective – plus de 700 modifications ont été demandées.

De surcroît, l'absence de modernisation de la loi anti-briseurs de grève contribue à déséquilibrer complètement le rapport de force.

Aidez-nous à rétablir ce rapport de force,
venez sur csn.qc.ca/boycottons-le-journal pour :

1. Appuyer la campagne de boycottage du *Journal de Montréal*;
2. Donner votre appui aux 253 membres du STIJM-CSN;
3. Autoriser la CSN à indiquer aux annonceurs du *Journal de Montréal* que vous ne lirez plus ce journal et que vous désapprouvez leur achat publicitaire dans cette publication;
4. Presser le gouvernement du Québec de moderniser les dispositions anti-briseurs de grève.

Pour plus d'information, contactez
le conseil central de la CSN de votre région.



D'autres sons de cloche sur la démocratie syndicale

J'ai lu avec intérêt les textes qui paraissent dans le SPECA-HEBDO à propos des origines historiques du syndicalisme et des pratiques locales du SPECA. Puisque ces textes se veulent des préambules au congrès du printemps prochain, je me permets de participer à la réflexion, quitte à amener un son de cloche différent (mais, je l'espère, pas discordant).

Traditions et héritages

L'histoire du syndicalisme québécois est riche et il est très instructif de la parcourir par le biais des papiers du SPECA-HEBDO. Cependant, faire de l'Histoire, à mon avis, devrait avoir pour objectif de nous aider à orienter les décisions que nous devons prendre au Présent. Les luttes passées nous sont laissées en héritage, à nous de les garder en vie, notamment en les renouvelant telle qu'elles se présentent à nous aujourd'hui. Autrement dit, l'Histoire ne doit pas figer notre action et nos institutions mais bien nous aider à prendre des décisions plus éclairées et à nous doter des meilleurs outils possibles pour mener nos batailles.

Les origines catholiques de la CSN, dont il était question dans le SPECA-HEBDO du 3 novembre dernier, me semblent être un bon exemple de cela. La contribution d'une partie de l'Église catholique à l'organisation des luttes sociales ne nous a pas empêchés, au tournant des années 1960, de remettre en question des rituels ecclésiastiques de la CTCC, comme le mentionnait bien le texte. De même, on peut se demander aujourd'hui, en 2010, si certaines de nos pratiques ne sont pas des reliques persistantes du passé catholique de notre centrale syndicale. Ma présence, depuis bientôt un an, aux assemblées du Conseil Central du Montréal Métropolitain de la CSN m'a montré comment des rencontres peuvent ressembler, à plusieurs égards, à des messes militantes.

Le non-baptisé et mécréant que je suis ne manque pas de trouver cela irritant, et même, légèrement insultant.

Localement, la lecture annuelle des bilans me semble relever de ce même patrimoine. D'ailleurs, contrairement à ce que suggèrent plus d'un texte du SPECA-HEBDO, les opposants à cette pratique ne se sont jamais objectés à la production de bilans par l'exécutif, mais à leur lecture intégrale en assemblée. On voit bien ici comment la démocratie syndicale (comme toute démocratie, en fait) ne devrait pas être perçue comme une structure figée mais comme une mouvance dynamique : si, à une certaine époque, la lecture intégrale de bilans pouvait représenter un progrès, aujourd'hui, elle freine l'approfondissement de la démocratie syndicale en supprimant un temps précieux dont pourrait bénéficier une assemblée de membres cultivés pour s'approprier les bilans, approfondir certaines questions et lancer des idées pour l'avenir.

Bref, les syndicats étant des organisations à vocation progressiste, ils doivent chercher à aller de l'avant, à améliorer les conditions de leurs membres, au gré de – et même en provoquant – l'évolution de la société. Le passé de nos syndicats doit être chéri, non comme une tradition qui fait autorité par elle-même, mais comme un héritage qu'il appartient aux successeurs de s'approprier de la manière qui leur semble la plus juste et la plus susceptible d'obtenir des gains.

Démocratie participative

Un point sur lequel le syndicalisme québécois en général (et cela comprend le SPECA sans le cibler spécifiquement) me semble accuser un retard par rapport aux mouvements sociaux dans leur ensemble est celui de la démocratie participative, c'est-à-dire, une démocratie qui ne s'appuie pas seulement sur la délégation de son pouvoir à des représentants élus, mais sur l'exercice



→ → Suite de la page 2

concret du pouvoir, dans le plus grand nombre de situations possibles, par les individus eux-mêmes.

Si une telle approche peut être retracée dès les débuts du mouvement ouvrier, et tout au long de son histoire (« il ne s'agit pas de surveiller le pouvoir, mais d'exercer le pouvoir », disait Michel Chartrand), elle a néanmoins connu une vigueur sans précédent dans les 20 dernières années. Les causes de cette remontée sont multiples :

- ◆ La chute du bloc soviétique et de sa prétention à représenter la principale alternative au capitalisme (alors qu'en réalité, il s'agissait d'un capitalisme d'État reposant sur l'autoritarisme et l'élimination de tout ce qui relevait du pouvoir ouvrier) ;
- ◆ la montée du mouvement altermondialiste, fortement influencé par la pensée anarchiste (qui est très critique à l'égard de la démocratie représentative) ;
- ◆ l'influence des mouvements sociaux et des politiques d'Amérique latine, particulièrement dynamiques depuis une quinzaine d'années ;
- ◆ les possibilités ouvertes par le développement du réseau Internet.

Cette remontée de la démocratie participative pose de grands défis, mais présente aussi des opportunités intéressantes pour le syndicalisme québécois. On est ici face à une illustration majeure de l'importance de revisiter les traditions de nos syndicats. Le contexte offre un terrain particulièrement fertile à une certaine évolution de nos manières de faire et il semble que nous aurions tout intérêt à en profiter pour favoriser l'émergence d'une relève qui tarde à se manifester. La structure de nos institutions devrait refléter cette approche différente des relations entre l'exécutif et les membres du syndicat, et même, des relations entre les membres eux-mêmes. Par exemple, recevoir au préalable tous les documents qui seront l'objet de votes à une assemblée ne devrait pas être un luxe ou une chance, mais une nécessité. Le souci de créer des occasions concrètes, formelles

et fréquentes de recevoir les idées et initiatives de la base devrait être constant. La préoccupation d'avoir des membres qui connaissent les structures de leur collège, le ou les modes d'allocations des ressources enseignantes, le fonctionnement des assemblées, devrait aussi être un souci de tous les instants.

Vers le mini-congrès

À ce titre, le texte paru dans le SPECA-HEBDO du 3 novembre m'apparaît quelque peu contradictoire. D'une part, il reconnaît, à juste titre, les pleins pouvoirs de l'assemblée. D'autre part, il semble soutenir que rien, dans nos pratiques, n'a besoin d'être changé. En somme, l'assemblée est invitée à exercer sa souveraineté pour se faire dire immédiatement après qu'il n'y a rien à discuter. Ainsi, on soutient que la formule des rencontres Exécutif-RCD est la meilleure qui soit et qu'elle s'attire même les éloges de la FNEEQ. Elle a pourtant une faille importante, celle de laisser de côté des professeurs motivés, mais peu intégrés à la vie syndicale et intimidés par la mécanique complexe d'un Collège d'aussi grande taille que le nôtre. Quels sont les moyens de pallier à cette faiblesse ? L'espace et le temps me manquent pour discuter d'alternatives concrètes, mais j'ose espérer que des espaces de discussion sains et ouverts seront mis en place lors du prochain congrès et que les idées nouvelles n'auront pas à être reçues de force, comme ce fut le cas pour la lecture intégrale des bilans l'an dernier. J'ose aussi espérer que notre exécutif amènera lui aussi des propositions pour renouveler notre syndicat, et qu'il ne se limitera pas à défendre la structure établie. Si c'était le cas, pourquoi nous aurait-on proposé la tenue d'un congrès ? Notre syndicat demeurera fort s'il sait canaliser toutes les forces vives, les idées neuves comme les expériences solides.

Philippe de Grosbois
Département de Sciences sociales

À la lumière de quelques-unes des stratégies passées et actuelles du SPECA

Bâtissons un avenir prometteur dans l'action militante

Sur recommandation de l'exécutif, l'assemblée syndicale a accepté que l'on tienne un mini-congrès cette année. Événement récurrent : nous en serons à notre 4^e depuis la fondation du SPECA. Événement important puisqu'il nous permet de nous pencher sur nos pratiques et de débattre des changements que nous voudrions y apporter si nécessaire. Événement essentiel à une vie syndicale engagée puisqu'une occasion d'ajuster nos orientations générales si cela est pertinent. Bref, un moment où le SPECA profitera de la présence de tous ses membres aussi bien lors du mini-congrès lui-même que dans le processus de sa préparation par le Comité École et société.

Cette brève remise sur la table du vécu du SPECA, tel que je l'ai suivi comme professeur, RCD, membre de très nombreux comités (dont celui des délégués syndicaux) et membre de l'exécutif, se fera donc en 2 temps, espace du SPECA-HEBDO oblige. D'abord, un regard général sur nos priorités, leur évolution, leurs suivis. Puis, quelques pages sur l'évolution du quotidien (dans l'action de notre SPECA).

Chacun des mini-congrès s'est développé autour de thèmes particuliers. Lors du premier, nous avons réfléchi à la relation qui existait entre notre mission professionnelle d'enseignants et nos activités syndicales. Quels sont les liens entre ces missions? Sont-elles compatibles? Lorsque nous agissons dans une classe, nos conditions de travail jouent-elles aussi un rôle? En conclusion, l'assemblée reconnaissait l'existence de liens très étroits entre ces deux composantes de notre vie de travailleurs de l'enseignement; elle soulignait aussi l'importance, pour la force du SPECA, de développer entre nous un tissu social intéressant et manifestait l'importance que, dans ses débats, l'assemblée ait toujours à l'esprit de prendre des positions acceptables par la majorité de ses membres (fussent-ils absents de l'assemblée).

Le second, nous aura conduits à réfléchir sur notre forme d'appui aux luttes de nos camarades, dans un contexte où le taux d'inflation était très élevé, les grèves très nombreuses et très difficiles (pensons à United Aircraft, à Communwoalt Plywood, etc.) et les législations limitant nos possibles protections contre l'inflation limitée (par exemple la loi C-73 du gouvernement Trudeau); la conclusion nous amènera à ajuster notre taux de cotisations syndicales à 1,6% pour répondre aux besoins du Fonds de dépense professionnel (FDP) après avoir adhéré, environ 2 ans plus tôt, à la CSN.

Le dernier fera suite à l'entente des centrales et de certains autres organismes sociaux avec le gouvernement du Parti québécois pour en arriver à l'adhésion au fameux objectif du «déficit zéro», ce qui a provoqué des levées de boucliers dans toutes les centrales, les membres à la base considérant que leurs représentants (en haut niveau) étaient inféodés au Parti québécois et qu'ils devaient prendre leurs distances par rapport à tout parti politique. Pour la CSN, des débats majeurs auront eu lieu dans les fédérations, les conseils centraux, les régions et, en bout de piste, au Congrès. Le SPECA n'aura pas évité ce débat et l'assemblée aura mandaté ses représentants, après discussion avec le président de la FNEEQ¹ de l'époque (M. Cameron), à une position très ferme visant à défendre l'indépendance des centrales syndicales (dont la nôtre) avec tout parti politique, plus spécifiquement, avec le Parti québécois.

Politiques auront été ces trois premiers mini-congrès. Parallèlement à ceux-ci et dans le sens des orientations qu'ils auront permis de dégager, la vie quotidienne du SPECA se poursuivait. Entre 1968 et le début des années '80, le SPECA a dû travailler à l'intégration d'environ 300 nouveaux membres à l'action syndicale. Ceux-ci auront dû, en sus, s'intégrer à leurs départements et à leur profession. Cela s'est bien fait, progressivement, en

→ → Suite de la page 4

les impliquant dans l'exécutif (où les précaires ont été régulièrement présents, souvent majoritaires), à la CÉ (ou CP) et très régulièrement au C.R.T. sans compter tous les autres comités à l'interne comme à l'externe (Conseil central – FNEEQ et autres instances CSN). Cela s'est fait à partir de choix stratégiques et évidemment dans le respect de nos statuts et règlements. Du milieu des années '80 au début des années '2000, nous avons été confrontés, avec l'obligation de faire vivre le SPECA avec relativement peu de nouveaux membres – avec des membres épuisés par la lourdeur de leur tâche – avec des membres engagés dans les grands moments de la vie syndicale, mais parfois moins disponibles pour l'action au jour le jour. Puis, depuis 10 ans, avec le nombre de retraites qui a augmenté, de plus en plus de nouveaux membres se sont joints à l'organisation. Mais, quelle que soit l'époque, deux priorités ont prévalu au SPECA selon ma perception de l'ensemble de nos débats et décisions :

- ◆ que toutes les décisions importantes reviennent à l'assemblée syndicale (avec quorum contrairement à d'autres assemblées ou le quorum est constitué des personnes présentes) et que jamais cette vision n'a été remise en question ;
- ◆ que des mandats précis auront toujours été donnés à l'exécutif, de même qu'à nos représentants participant à tous les comités dont la CP/CÉ et le C.R.T., sur tous les dossiers importants permettant d'offrir une représentation politique adéquate du SPECA, le meilleur service technique (d'application de notre convention collective) pour tous nos membres et départements/disciplines et la meilleure défense de nos intérêts pédagogiques.

Et deux constats se sont imposés avec le temps :

- ◆ qu'il nous fallait améliorer, par des lettres d'entente « bona fide », les lacunes que nous retrouverons, selon l'assemblée syndicale, dans les conventions signées par la FNEEQ² ou les décrets ;
- ◆ que le comité des délégués syndicaux s'est avéré un comité peu efficace ayant peu de mandats (et étant généralement constitué du dernier arrivé du département). Il aura siégé, certes, mais l'assemblée aura rapidement référé des mandats importants au Comité

École et société, au Comité femmes (jusqu'à sa dissolution après que Michel Vacher puis Jean Trudelle en aient assumé la responsabilité) – faute de militantes pour le faire³ et, beaucoup plus tard, au besoin, à la réunion des RCD.

En lien avec les positions et stratégies de l'assemblée, notre quotidien a donc tourné autour des éléments essentiels suivants présentés sans prétendre à un quelconque ordre d'importance ou ordre chronologique :

- ◆ bataille pour que tous les représentants des enseignants soient désignés par le SPECA ;
- ◆ priorisation de la protection des précaires ;
- ◆ maximisation de la protection des professeurs à l'éducation permanente en défendant, à toutes les instances FNEEQ, l'intégration complète de l'éducation permanente ;
- ◆ défense, à toutes les instances pertinentes de la FNEEQ, de l'échelle unique pour les enseignants afin que tous puissent atteindre le maximum des échelles salariales (en des temps différents certes, mais à partir du principe, pour l'assemblée, qu'il fallait un salaire égal pour un travail égal) Faut-il le rappeler, certains des fondateurs du SPECA ne se voyaient reconnaître que 12 ans de scolarité et aucune équivalence pour leur expérience ;
- ◆ bataille pour contrôler nos fonds de perfectionnement ;
- ◆ investissement, suite au premier mini-congrès, pour assurer une place significative à nos propres relations sociales internes afin d'apprendre à nous connaître – sous un autre angle que celui du travail ;
- ◆ utilisation d'une part de nos allocations syndicales pour des appuis aux luttes ;
- ◆ obtention de l'injection maximale des ressources à l'enseignement (dans les classes) tout au cours de l'évolution de nos conventions et/ou décrets ;
- ◆ développement d'une forme de syndicalisme combatif à tous les niveaux tout en faisant une distinction entre ce qui relève de la Direction locale et le Gouvernement ;
- ◆ implication également dans le plus de groupes militants possible ;
- ◆ etc.

→ → Suite de la page 5

Le SPECA, à la FNEEQ, a la réputation d'un syndicat extrêmement fort à tous les niveaux. Nous n'avons encore jamais perdu de votes importants (tels les votes de grève/de défi à la loi, etc.) et c'est encore vers le SPECA que la FNEEQ se tourne pour plaider des griefs importants (modification de la date d'abandon/récupération des journées de grève, etc.) Nous avons, à tout le moins, atteint un certain équilibre entre le politique et le technique.

Aujourd'hui, et demain ?

Un grand nombre de ces enseignants des premières heures du SPECA sont aujourd'hui à la retraite ou en voie de l'être. Plusieurs nouveaux se joignent à nous et nous devons, avec leur apport, trouver une approche permettant de conserver notre force, notre détermination. Pour tous, le Syndicat demeure toujours, croyons-nous, une organisation de négociations et d'application de convention collective. Mais pour l'implication de nos nouveaux membres et pour développer nos analyses politiques communes, des objectifs toujours aussi importants⁴, l'approche mise de l'avant jusqu'à ce jour par le SPECA vaut-elle encore ?

Devrait-on varier nos moyens de communication ? Une nouvelle analyse de nos priorités (locales/nationales, etc.) doit-elle être envisagée, que ce soit au niveau de nos priorités dans l'application de notre convention collective que dans la nature fondamentale des relations du SPECA avec le Collège et/ou avec les instances nationales, etc. Des sessions de formation seraient-elles appropriées pour une implication plus rapide des nouveaux membres du SPECA, contrairement à l'approche individuelle et départementale ayant en bonne partie conduit à l'implication des enseignants à leur syndicat au cours de ses premières décennies d'existence.

Faut-il rappeler, qu'à ce jour, le SPECA est représenté à 33 comités ou instances, par plus de 50 enseignants dont plusieurs sont de la nouvelle génération. Faut-il rappeler également, que des représentants de l'exécutif (et du C.R.T.) ont rencontré, au cours des trois dernières années presque tous les départements en tout ou en

partie. Les professeurs de la CÉ ont mené une consultation de tous les départements sur 2 politiques majeures (à trois occasions?) Peut-on faire plus? Peut-on faire mieux?

À la lumière de la future convention collective qui entrera possiblement en place à l'hiver 2011, doit-on ajuster localement notre position à l'égard des RCD pour s'assurer qu'ils demeurent «pairs parmi leurs pairs»? Comment ajuster, si pertinent, une possible lettre d'entente de mise en place de notre prochaine convention? Comment s'assurer de la contribution des RCD à l'action syndicale si une nouvelle approche se montre pertinente, etc.?

Bref, beaucoup de débats possibles. D'où l'importance que le comité École et société qui doit organiser, avec le support de l'exécutif, le mini-congrès de la fin de la session Hiver 2011, soit représentatif du milieu (homme/femme – professionnel/préuniversitaire/formation générale – permanent ou non). Or, à sa première rencontre, outre certains membres de l'exécutif et de la CÉ, seules 5 personnes de la formation préuniversitaire et de la formation générale étaient présentes. Un effort important a donc été fait pour que, dès la réunion suivante de ce comité, d'autres enseignants s'y joignent, de telle sorte que nous y retrouvions des professeurs de toute provenance – ce qui fut bien réussi.

Annette Gélinas
Présidente du SPECA

1 Qui, elle, ne partageait pas la position de la CSN à ce moment.

2 Faut-il rappeler que, depuis les lois spéciales du début des années '80, le SPECA a rejeté toutes les ententes de principe négociées par la FNEEQ, et évidemment, combattu tous les décrets ministériels.

3 L'absence de militantes à ce comité résultait d'un désaccord politique entre les membres du comité d'alors (qui souhaitaient que l'octroi de la permanence soit d'abord réservé aux femmes – peu importe l'ancienneté des précaires) et l'assemblée syndicale qui maintenait que l'ancienneté devait prévaloir dans cette situation.

4 Même si les permanences, surtout dans le secteur technique, sont acquises beaucoup plus rapidement en 2000 que dans les années '80 et '90.

11^e colloque Gérard-Picard C.S.N.

FABRIQUER DES EMPLOIS DE QUALITÉ

(L'avenir du secteur manufacturier au Québec)

Depuis plus de vingt ans, le comité interfédéral du secteur privé (CISP) de la C.S.N. organise généralement aux deux ans, un colloque pour nourrir et approfondir la réflexion des syndiqués de la centrale sur un sujet d'actualité touchant le monde du travail et ces colloques portent le nom de feu Gérard Picard en l'honneur de cet ancien président de la C.S.N. appelée à son époque la C.T.C.C.

J'ai représenté le Speca au dernier de ces colloques tenu les 17 et 18 novembre dernier à Trois-Rivières dont le thème était Fabriquer des emplois de qualité (L'avenir du secteur manufacturier au Québec).

Dans les prochains numéros du Speca-Hebdo, je vous présenterai les grandes lignes des discussions et réflexions qui ont eu lieu lors de ce colloque, alimentées par des conférenciers et intervenants de grande qualité. Vous pourrez même consulter le dossier complet de ce colloque au bureau du Speca.

Mot d'ouverture

Le mot d'ouverture a été prononcé par monsieur Louis Roy, vice-président de la C.S.N. et responsable de la tenue du colloque à l'exécutif de la centrale.

Il a d'abord souligné l'importance non seulement que la transformation de nos ressources naturelles se fasse au Québec, mais que ce soit les Québécois qui en profitent au premier chef. De plus, a-t-il poursuivi, des solutions doivent être apportées pour éviter les fermetures d'entreprises dans le secteur manufacturier.

Il a également fait remarquer que les inégalités sociales moins prononcées au Québec, à cause, entre autres, des luttes syndicales, avaient eu comme conséquence que la dernière crise économique avait été moins difficile ici que partout ailleurs, particulièrement aux États-Unis.

Sur la délocalisation de nos entreprises vers les pays émergents qui se signalent par leurs bas salaires et leurs conditions de travail très pénibles, il a rappelé que les travailleurs de ces pays commencent à revendiquer des améliorations à leurs conditions de travail, nous l'avons d'ailleurs vu récemment avec les travailleurs de Honda en Chine qui ont étonnamment obtenu d'ailleurs rapidement des améliorations à leur sort, ce qui aura comme conséquence d'augmenter éventuellement les prix des produits en provenance de ces pays rendant d'autant moins alléchant l'attrait exercé par des pays sur nos entreprises en quête de délocalisation. Il a de plus souhaité que nous appuyions les luttes de ces travailleurs pour améliorer leur sort.

J'ajouterai personnellement ici que de sérieux problèmes de qualité des produits fabriqués en Chine et de délais de livraison sont de plus en plus rapportés au point que plusieurs de nos entreprises rapatrient ici leur fabrication. Récemment le Conseil canadien de la fourrure qui effectue une offensive en Chine déclarait baser son offensive sur le constat fort simple suivant : les nouveaux riches chinois (et ils y sont en nombre croissant) se méfient des produits fabriqués chez eux.

Finalement il a préconisé le rôle de l'État comme moteur du développement économique pour éviter d'en laisser l'initiative aux intérêts privés plus préoccupés par leurs profits à court terme que par le mieux-être à long terme de tous les citoyens.

Dans le prochain numéro : Le XX^e siècle du syndicalisme dans l'industrie manufacturière au Québec, avec comme conférencier monsieur Jean-Claude Germain, homme de théâtre et historien.

Robert Thibault

